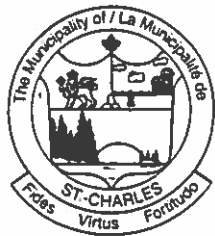


• remettre à Angèle M. pour classement.



La Corporation de la Municipalité de / The Corporation of the Municipality of

ST.-CHARLES

C.P. / BOX 70 2 KING STREET EAST

ST.-CHARLES ON

P0M 2W0

Tel: (705) 867-2032

munstcharles@sympatico.ca

Fax: (705) 867-5789

Le 27 octobre, 2004

Le conseil Scolaire catholique du nouvel-ontario
201, rue Jogues
Sudbury, Ontario
P3C 5L7

Attention : Lyse-Anne Papineau

À la réunion régulière du 26 octobre, le conseil de la municipalité de St.-Charles a adopté l'arrêté municipal 2004-53.

Une copie de l'arrêté municipal 2004-53 est soumise pour votre renseignement.

Veuillez nous retourner une copie de l'entente une fois que vous avez affiché votre signature.

Sincèrement,

Diane G. Charlebois, CMO, CMMI
CAO/Clerk-Treasurer

THE CORPORATION OF THE MUNICIPALITY
OF ST.-CHARLES

BY-LAW NUMBER 2004-53

BEING A BY-LAW TO ENTER INTO
AGREEMENT WITH
LE CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

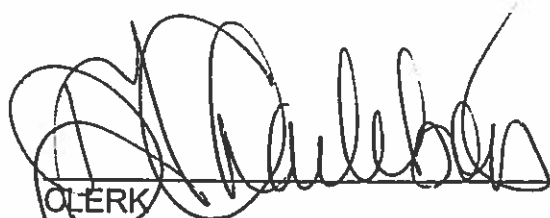
WHEREAS Council for the Corporation of the Municipality of St.-Charles deems it necessary to enter into an agreement with Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario to merge the École de St.-Charles-Borromée Library and the St.-Charles Public Library

NOW THEREFORE, COUNCIL FOR THE CORPORATION OF THE MUNICIPALITY OF ST.-CHARLES HEREBY ENACTS AS FOLLOWS:

- 1° That the municipality enters into an agreement with Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario to merge the École de St.-Charles-Borromée Library and the St.-Charles Public Library.
- 2° That the Mayor and the Clerk are hereby authorized to sign the agreement, and to perform all acts and take all steps and execute such documents under the seal of the Corporation, as may be necessary to effect such agreement.
- 3° That such agreement be attached hereto, forming part of this by-law, and identified as "Schedule A".
- 4° That this by-law comes into force and takes effect on October 26th, 2004.

READ A FIRST TIME AND CONSIDERED READ A SECOND AND THIRD TIME AND PASSED IN OPEN COUNCIL THIS 26th DAY OF OCTOBER 2004


MAYOR


CLERK



Entente de partenariat

entre

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario,

et

La municipalité de St-Charles

A. But du partenariat :

Le Service aux bibliothèques du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario s'engage à servir de soutien à l'enseignement et à l'épanouissement des élèves tout en leur donnant un lieu propice à l'apprentissage. Le Conseil scolaire catholique du district du Nouvel-Ontario et la municipalité de St-Charles croient qu'il est l'avantage des deux parties d'amalgamer la bibliothèque de l'école St-Charles-Borromée et la bibliothèque publique.

B. Attentes

La municipalité de St-Charles s'engage a :

- respecter le schéma organisationnel annuel du Conseil au niveau du service aux bibliothèques;
- fournir le service de bibliothéconomie au personnel et aux élèves de l'école St-Charles-Borromée durant une période définie avec la direction de l'école tout en respectant les heures d'ouverture de la bibliothèque;
- travailler en étroite collaboration avec la bibliothécaire en chef du Conseil;
- fournir le personnel qualifié, compétent et expérimenté pour assurer la livraison du service au niveau de la bibliothèque;
- veiller au bien-être et à la sécurité physique et mentale des élèves qui fréquentent la bibliothèque avec son enseignant ou enseignante;
- fournir le paiement du salaire à son personnel;
- fournir l'équipement de bureau et les fournitures nécessaires (ordinateur, photocopieuse, ligne téléphonique, bureau, etc.)

Le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario s'engage à :

- travailler en étroite collaboration avec la bibliothécaire de la bibliothèque publique;
- fournir les services d'une aide-commis pendant une période d'environ 3 mois pour informatiser les livres de la bibliothèque de l'école et de la bibliothèque publique et identifier à l'aide du logiciel Regard les livres qui appartiennent au Conseil et à la bibliothèque publique;
- établir un moyen dans le logiciel Regard pour ne pas permettre le prêt de ressources inappropriées aux élèves du palier élémentaire;
- dispenser la formation du logiciel Regard et l'appui nécessaire à la bibliothécaire et au personnel de la bibliothèque publique;
- fournir un ordinateur, le logiciel Regard ainsi que l'accès au réseau informatique;
- défrayer les coûts nécessaires pour agrandir et aménager le local adjacent à la bibliothèque existante.

Les deux partenaires s'engagent a :

1. Partager l'expertise, le développement professionnel, et autres ressources appropriées;
2. Faire la promotion des services francophones offerts par la municipalité de St-Charles et de l'école catholique de langue française dans sa publicité.


Confidentialité


Les partenaires, leur conseil de direction, leur personnel, leurs bénévoles acceptent d'assurer que les partenaires sous mentionnés, leurs partenaires, leurs directeurs, leur officiers, leurs employés, leurs représentants, leurs bénévoles garderont en confiance et en sécurité tout matériel et renseignements appartenant à la municipalité de St-Charles et au Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario. De plus, les partenaires, leurs partenaires, leurs directeurs, leurs officiers, leurs employés, leurs représentants, leurs bénévoles ne divulgueront pas directement ou indirectement ou n'utiliseront aucun matériel ou renseignement (sauf tel que requis par la loi) appartenant à la municipalité de St-Charles et au Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario sans obtenir un consentement par écrit de la municipalité et du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario.

Signatures :


pour le CSC du Nouvel-Ontario

le 23 novembre 2014
date


pour la municipalité de St-Charles
Clerk
Oct 26/04
date


Maire
Nov 02/04
Date